

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

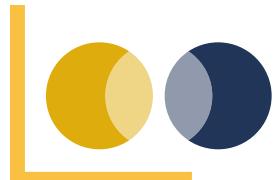


N°743 - ÉDITION DU 31 OCTOBRE 2025



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions - Sections féminines
- Organisation des Coupes
- Football Animation - Sections féminines
- Football Animation
- FMI
- CDIF
- Terrains et installations sportives
- Futsal





COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 03 NOVEMBRE 2025 - 14h00

Présents : M. Faugeron - Macina - Letellier- Bailliez - Budet

Assistant : M. Garcia-Dantas - Kont

Excusé : M. Dati

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCATIONS

DOSSIER MENU COURT AS

Objet : Match 53522346 du 02/11/2025 U18 D2 Gr B MENU COURT AS 21 / PERSAN US 21

Demande d'évocation formulée par le club de **MENU COURT AS** en date du 03/11/2025 au **motif** que le joueur de l'équipe de **PERSAN US 21 Mohamed H. licence n° 2547463273** est inscrit sur la feuille de match alors qu'il était susceptible d'être en état de suspension.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PERSAN US** sur l'inscription sur la feuille de match du joueur cité ci-dessus à la rencontre désignée en objet, alors qu'il est susceptible d'être suspendu pour 4 rencontres en **date d'effet le 29/09/2025**.

Réponse attendue avant le 10/11/2025 12h.

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT AS : DEBIT 43,50€

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

En réponse au message du club de **AUVERS ENNERY FC** adressé le 29/10/2025, la Commission précise que la réserve faite après match est transformée en réclamation, car il n'existe pas de réserve d'après match.

S'agissant donc d'une réclamation, l'équipe déclarée en infraction est donnée perdante par pénalité et est sanctionnée de -1point. Pour autant, le gain du match n'est pas attribué à l'adversaire qui ne conserve que les points acquis à l'issue de la rencontre.

Le gain du match est donné à l'adversaire du « fautif », uniquement dans le cas d'une réserve déposée avant le début de la rencontre et confirmée dans les 48h suivant la rencontre, ou dans le cas d'une demande d'évocation. Conformément à l'article 30 bis du Règlement Sportif.

Animateur de séance : M. Faugeron

Secrétaire de séance : M. Budet

Prochaine séance : Lundi 10/11/2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

Présents : MM. Pézière- Cokgul

Assistant : Mme Baudry- M. Macina (Comité de Direction)

Excusés : Mme Sylvestre – M. Podan Mavounzy (Président)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :
La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Approuvé à l'unanimité.





RAPPEL

LA COMMISSION N'ACCEPTE PLUS LES ENGAGEMENTS
D'EQUIPES POUR LES DERNIERES DIVISIONS
MOTIF : LE CHAMPIONNAT A DEJA DEBUTE

DEMANDE DE DEROGATION HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON **sauf (les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories)**

COURRIER CLUB

DEUIL ENGHEN FC

Mail du 03/11/2025

La Commission donne un avis défavorable pour le changement d'horaire à 17 heures (pas de classement éclairage).

La Commission vous demande de prendre contact avec la Commission des Terrains du DVOF

CHANGEMENTS D'HORAIRES

BEAUCHAMP AS

Mail du 03/11/2025

U14 D3 Poule 4

Match n° 53521085

BEAUCHAMP AS/PERSAN US 03 DU 08/11/2025

Nouvel horaire : 14h00

Motif : gestion des terrains

Accord de la Commission

U14 D5 Poule C

Match ° 53715556

BEAUCHAMP AS/CHAMPAGNE SFC du 08/11/2025

Nouvel horaire : 14h00

Motif : gestion des terrains

Accord de la Commission

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS D1

Match n° 53524587

ERMONT AS/ARGENTEUIL RC du 02/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Arrêté Municipal



ANCIENS D1

Match n° 53524590

PORTUGAIS DE PERSAN/VAUREAL du 02/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Arrêté Municipal

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 53524904

BOUFFEMONT AC/ARGENTEUIL FC du 02/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Décès d'un Educateur dans le club d'ARGENTEUIL FC

ANCIENS D4

Match n° 54609637

BRUYERES BERNES USM/BELLOY ST MARTIN ASC du 02/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Arrêté Municipal

SENIORS D2 Poule A

Match n° 53526361

ERMONT AS/DEUIL ENGHEN FC du 02/11/2025

Nouvelle date : 11/01/2026

Motif : Arrêté Municipal

Seniors D4 Poule A

Match n° 54610415

MAGNY EN VEXIN FC/ARGENTEUIL FC du 02/11/2025

Nouvelle date : 11/01/2026

Motif : Décès d'un Educateur dans le club d'ARGENTEUIL FC

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610418

PONTOISENNE JS/FOSSES UF du 02/11/2025

Nouvelle date : 11/01/2026

Motif : plusieurs matches sur le même terrain

U18 D1

Match n ° 53522083

ERMONT AS/GARGES FCM du 02/11/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

Motif : Arrêté Municipal

U18 D1

Match n° 53522124

OSNY FC/ARGENTEUIL FC du 02/11/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

Motif : Décès d'un Educateur dans le club d'ARGENTEUIL FC

U18 D3 Poule B

Match n° 54935490

SURVILLIERS AVENIRS/PONTOISENNE JS du 02/11/2025

Nouvelle date : 11/01/2026

Motif : Arrêté Municipal

**U16 D3 Poule B**

Match n° 53558063

MERY MERIEL FC/ARGENTEUIL FC du 02/11/2025

Nouvelle date : 11/01/2026**Motif : Décès d'un Educateur dans le club d'ARGENTEUIL FC****U16 D3 Poule C**

Match n° 53558379

ERMONT AS/MONTMAGNY FC du 02/11/2025

Nouvelle date : 11/01/2026**Motif : Arrêté Municipal****U16 D4**

Match n° 54849373

PARMAIN AC/MENUCOURT AS du 02/11/2025

Nouvelle date : 11/01/2026**Motif : Arrêté Municipal****SENIORS D2 Poule B**

Match n° 53526477

JS PONTOISENNE/CHAMPAGNE SFC du 03/10/2025

Nouvelle date : 11/01/2026**Motif : Décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes.****U18 D3 Poule A**

Match n°54792470

FC MONTMAGNY / RC ARGENTEUIL du 23/11/2025

Nouvelle date : 16/11/2025**Motif : Plusieurs matchs sur un seul terrain****U16 D2 Poule A**

Match n°53522646

FC DEUIL ENGHEN / SOISY AM FC du 14/12/2025

Nouvelle date : 11/01/2026**Motif : Plusieurs matchs sur un seul terrain****Anciens D3 Poule A**

Match n°53672853

FC DEUIL ENGHEN / ST PRIX ES du 25/01/2026

Nouvelle date : 11/01/2026**Motif : Plusieurs matchs sur un seul terrain****U16 D2 Poule A**

Match n°53522667

FC DEUIL ENGHEN / SARCELLES AAS du 25/01/2026

Nouvelle date : 04/01/2026**Motif : Plusieurs matchs sur un seul terrain****U18 D3 Poule B**

Match n°54935528

FC DEUIL ENGHEN / EAUBONNE CSM du 25/01/2026

Nouvelle date : 04/01/2026**Motif : Plusieurs matchs sur un seul terrain**



Anciens D3 Poule A

Match n°53672866

FC DEUIL ENGHEN / CHAUMONTEL LUZARCHES du 08/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Plusieurs matchs sur un seul terrain

U18 D3 Poule B

Match n°54935536

FC DEUIL ENGHEN / CHAMPAGNE 95 SFC du 08/02/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Plusieurs matchs sur un seul terrain

U18 D3 Poule B

Match n°54935546

FC DEUIL ENGHEN / PONTOISENNE JS du 15/03/2026

Nouvelle date : 08/03/2026

Motif : Plusieurs matchs sur un seul terrain

2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

ANCIENS D1

Match n° 53524580

COSMO TAVERNY/PORT.PERSAN du 19/10/2025

U16 D3 Poule C

Match n° 53558368

FOSSES UF/PONTOISENNE JS du 19/10/2025



MATCH PERDU PAR PENALITE SUITE A UN 3EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

U14 D3 Poule A

Match n ° 53520899

ENT.BEAUMONT MOURS/FOSSES UF du 11/10/2025

Ent. BEAUMONT MOURS : 0 but -1pt

FOSSES UF : 0 but -1pt

Amende : 52 euros au club recevant : ENT.BEAUMONT MOURS

AMENDES

FORFAIT AVEC AMENDE

1ER FORFAIT

ECOUE FC

CRITERIUM VETERANS + 55 ANS Poule B

Match n° 54138237

EZANVILLE ECOUEN US/ECOUE FC du 02/11/2025

Amende : 30 euros

FORFAITS GENERAUX

HERBLAY AS

CDM D1

Amende : 110 euros

HERBLAY AS

U18 D3 Poule C

Amende: 80 euros

AJED

U18 D3 Poule B

Amende: 110 euros



FEUILLE DE MATCH IRREGULIERE

DOMONT FC

Match n° 54610417

DOMONT FC/MENUCOURT AS du 02/11/2025

Motif : manque n° match, nom des équipes

Amende : 10 euros

Secrétaire de Séance
Mme BAUDRY

Président de Séance
M. PEZIERE



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 04 novembre 2025

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ENGAGEMENT D'EQUIPES

U15F, U18F et Séniors F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS DES CLUBS

COURDIMANCHE

U15F

Mail du 01/10/25

Contrôle licences du 12/10/25, 4 licences U15F

Inscription refusée, la situation n'est pas mise à jour le 28/10/25

Nous étudierons votre situation le 16 décembre pour une inscription en U15F phase 2



FRANCONVILLE

U15F

Mail du 04/11/25

Contrôle licences : OK

Prise en compte de l'inscription de votre équipe dans la poule B du critérium U15F à 8 à la place d'exempt
1^{er} match le 15/11/25

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTÉES

RAS

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH JOUES AVANT FORFAIT AVISE

VAFF/GROSLAY 1

Senior F poule A

Journée 2, Match 54946088 du 10/10/2025 contre FOSSES UF 1

Appel le 04/11/25 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée

Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

Présent(e)s : Mmes I. Cyprien – S. Lutz ; Mrs. C. Maillet – JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s :

Assisté Absent : H. El Fakri

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.

De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oubliés ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Séniors(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL - D'OISE - CREDIT MUTUEL - U14

Second Tour

22 novembre 2025 à 15h00

1	OSNY FC 21	GONESSE RC 21
2	SOISY ANDILLY MARG FC 21	ST OUEN L'AUMONE AS 21
3	ST LEU 95 FC 21	ARGENTEUIL FC 21
4	ASSOC JEUNESSE DEUIL ENGHien 21	ECOUEN FC 21
5	VEMARS ST WITZ FC 21	BEZONS USO 21
6	MONTMORENCY FC 21	ARNOUVILLE FAS 21
7	NEUVILLE / OISE AS 21	VILLIERS LE BEL FC 21
8	FOSSES FU 21	ST BRICE FC 21
9	ERMONT ACL 21	DEUIL ENGHien FC 21
10	MONTSOULT BAILLET US 21	GROSLAY FC 21
11	VAUREAL FCM 21	CORMEILLAIS ACS 21
12	ROISSY EN FRANCE US 21	MARCOUVILLE CITY CP 21
13	MONTMAGNY FC 21	ERAGNY FC 21
14	MONTIGNY FC 95 21	ERMONT AS 21
15	EAUBONNE CSM FOOT 21	GOUSSAINVILLE FC 21
16	PIERRELAYE FC 21	ST PRIX ES 21





COUPE DU VAL - D'OISE - CREDIT MUTUEL - U15

Tour de cadrage

22 novembre 2025 à 13h30

1	ARGENTEUIL RC 21	ENTENTE BEAUMONT MOURS 21
2	BEZONS USO 21	ST OUEN L'AUMONE AS 21
3	CHAUMONTEL LUZARCHES 21	SURVILLIERS AVENIR 21
4	SOISY ANDILLY MARGENC 21	PONTOISENNE JS 21
5	ST BRICE FC 21	ST LEU 95 FC 21
6	ENTENTE SSG 21	ERMONT AS 21
7	MONTMAGNY FC 21	COSMO TAVERNY 21
8	EZANVILLE ECOUEN US 21	VEXIN AS 21
9	ARGENTEUIL FC 21	GONESSE RC 21
10	PUISEUX LOUVRES 95 FC 21	ERAGNY FC 21
11	VILLIERS LE BEL FC 21	ADAMOIS OL 21

Exempts : ASSOC. JEUNES ENGHien DEUIL 21 et OSNY FC 21



COUPE DU COMITE - U14

Second Tour

22 novembre 2025 à 15h00

1	ECOUEN FC 23	ECOUEN FC 22
2	ST BRICE FC 23	ST BRICE FC 22
3	JOUY LE MOUTIER FC 23	ERMONT AS 24
4	SOISY ANDILLY MARG FC 22	CERGY PONTOISE FC 22
5	CERGY PONTOISE FC 23	CERGY PONTOISE FC 24
6	SARCELLES AAS 25	SARCELLES AAS 24
7	DEUIL ENGHEN FC 23	DEUIL ENGHEN FC 22
8	GONESSE RC 23	FRANCONVILLE FC 22
9	OSNY FC 23	OSNY FC 22
10	HERBLAY ES 23	ENTENTE SSG 24
11	CHAMPAGNE 95 SFC 22	BEAUCHAMP AS 22
12	MARLY LA VILLE ES 22	ERAGNY FC 22
13	ST OUEN L'AUMONE AS 22	CORMEILLAIIS AS 22
14	MONTMORENCY FC 22	MONTMAGNY FC 22
15	GOUSSAINVILLE FC 22 ou VILLIERS LE BEL FC 22	MERY MERIEL FC 22
16	GARGES LES GONESSE FCM 23	GARGES LES GONESSE FCM 22
17	ST LEU FC 22	VAUREAL FCM 22
18	SARCELLES AAS 27 ou ERMONT AS 23	ERMONT AS 22

Exempt : BEZONS USO 23



1er APPEL FEUILLE DE MATCH

Rencontre n° 54961724 du 18/10/2025 Coupe du Comité U14 VILLIERS LE BEL FC 22 / GOUSSAINVILLE FC 22

Rencontre n° 54961735 du 18/10/2025 Coupe du Comité U14 SARCELLES AAS 27 / ERMONT AS 23

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 10/11/2025.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 04 novembre 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos ou via tablette ou foot compagnon - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMi à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

Engagements d'équipe

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU

PLATEAU 3 : 22 novembre 2025 –U9F - AJED

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F



RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026 – U9F
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 5 :	07 février 2026 – U7F
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U7F
FESTIVAL U9F :	Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 7 :	30 mai 2026 – U7F

COURRIERS DES CLUBS

ENT ARGENTEUILAISE

Mail du 20/10/25

Accusé réception de vos feuilles de matchs

Déjà traité dans le PV du 21/10/25

AJED-(ASSOCIATION DE LA JEUNESSE ENGHENOISE-DEUILLOISE)

Mail du 04/11/25

U9F, U11F, U13F

Nous ne pouvons pas vous accordez coup d'envoi à 8h30, hors de la plage horaire de 9h30 à 11h00, néanmoins vous pouvez à jouer à cet horaire avec l'accord de vos adversaires par une demande mail (U9F) et l'accord de tous vos adversaires ; ou une demande footclub de chacun de vos adversaires en U11F et U13F si vos infrastructures ne permettent pas leur accueille.

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

PLATEAU U7F du 08 novembre 2025

Lieu : BEAUMONT / OISE, stade Gilles Degenève, avenue du président Wilson

RDV : 10h00

Début des épreuves : 10h30

RENCONTRES REPORTÉES

22/11/2025

MERY-MERIEL FC 1

U11F poule A

Journée 1, Match 54946012 du 11/10/2025 reporté le 22/11/25 reçoit HERBLAY ES 1

Motif : Engagement tardif HERBLAY ES

Commission féminine le 14/10/25

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

RAS

2^{ième} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

RAS

**APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE****VIARMES-ASNIERES OL 1****U13F poule D**

Journée 2, Match 54946989 du 11/10/2025 TAVERNY COSMO reçoit VIARMES-ASNIERES OL 1

Appel le 04/11/25 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée

Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

FORFAITS AVISES**RAS****FORFAITS****RAS****AMENDES**

U9F

U11F

U13F**FOSSES UF 1****U13F poule C**

Journée 1, Match 54946796 du 04/10/2025 contre VAFF/GROSLAY 1

Feuille de match irrégulière : Manque signature arbitre, motif de la non utilisation FMI : **amende 10€****CHALLENGE U11F**

Le tirage a eu lieu le 21/10/25 par les membres de la commission

L'ensemble des informations, heures, clubs centres, adresses et le règlement ont été transmis à l'ensemble des clubs.

RAPPEL DE PROCEDURES

- Vérification des licences avant le début de la jonglerie
- Début de la jonglerie 9h30
- Jonglerie en contradictoire conseillée (aucunes jongleries validées après le début du 1^{er} match)
- Début des rencontres 10h
- Le club centre est responsable de l'envoi de la totalité des documents

PAS DE REPORT DE RENCONTRES – Si terrain indisponible, les rencontres doivent avoir lieux chez un autre club du groupe.**RAPPEL DES GROUPES****Groupe A**FRANCONVILLE FC 1 - **Club centre**

BRUYERES BERNES USM 1

AJED 1 (Association de la Jeunesse Enghien Deuilhoise)

Groupe BERMONT AS 1 – **Club centre**

ST PRIX ES 1

HERBLAY ES 1

CERGY PONTOISE FC 1





Groupe C

CERGY PONTOISE FC 2 – **Club centre**
ST OUEN L'AUMONE AS 1
MONTMORENCY FC 1

Groupe D

GONESSE RC 1 – **Club centre**
SARCELLES AAS 1
BOUFFEMONT ACF 1
ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Groupe E

ENTENTE SSG-SOISY 1 – **Club centre**
ENTENTE MERY MERIEL 1
ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1

FESTIVAL U13F

Le tirage a eu lieu le 21/10/25 par les membres de la commission

L'ensemble des informations, heures, clubs centres, adresses et le règlement ont été transmis à l'ensemble des clubs.

RAPPEL DE PROCEDURES

- Vérification des licences avant le début de la jonglerie
- Début de la jonglerie 9h30
- Jonglerie en contradictoire conseillée (aucunes jongleries validées après le début du 1^{er} match)
- Début des rencontres 10h
- Le club centre est responsable de l'envoi de la totalité des documents

PAS DE REPORT DE RENCONTRES – Si terrain indisponible, les rencontres doivent avoir lieux chez un autre club du groupe.

RAPPEL DES GROUPES

Groupe A

ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1 - **Club centre**
ST OUEN L'AUMONE AS 1
ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Groupe B

ERMONT AS 2 – **Club centre**
ST BRICE FC 1
ENTENTE ARGENTEUILLAISE 2
BELLOY ST MARTIN ASC 1

Groupe C

FRANCONVILLE FC 1 – **Club centre**
COSMO TAVERNY 1
ENTENTE SSG-SOISY 2
ENTENTE MERY MERIEL 1

Groupe D

SARCELLES AAS 1 – **Club centre**
BOUFFEMONT ACF 1
MONTMORENCY FC 1
ADAMOIS OL 1

Groupe E



CERGY PONTOISE FC 1 – [Club centre](#)

ENTENTE SSG-SOISY 1

- AJED 1 (Association de la Jeunesse Enghien Deuilhoise)
- HERBLAY ES 1

Groupe F

VIARMES ASNIERES OL 1 – [Club centre](#)

GARGES FCM 1

ST PRIX ES 1

Groupe G

JOUY LE MOUTIER FC 1 – [Club centre](#)

SARCELLES AAS 2

VAFF 1 (Villiers Association Football Féminin)

Groupe H

GONESSE RC 1 – [Club centre](#)

ERMONT AS 1

CERGY PONTOISE FC 1

FOSSE FU 1





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Joseph – Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistant : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Doucara

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

COURRIERS DES CLUBS

AJED : Mail du 28 10 25

Pris note de votre réponse concernant le centre du plateau du 04/10/25

AJED : Mail du 04 11 25

Pris note de votre demande de report du match de critérium U13 série 1 du 08/11/25. La commission regrette votre manque d'anticipation car vous auriez pu jouer cette rencontre au début des vacances scolaires. La commission vous rappelle également que les demandes de dérogation sont à effectuer via Footclubs afin d'obtenir l'accord du club adverse.

ARGENTEUIL FC : Mail du 03 11 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour toutes les rencontres à domicile du critérium U12 Avenir soit à 12H30 et critérium U12 série 2 poules G & H à 14h00. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour du calendrier

BEAUCHAMP AS : Mail du 03 11 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du samedi 08/11 à domicile, à savoir :

- U11 série 2 poules I & J à 9h30
- U12 série 2 poules C & D à 11h00
- U13 série 2 poules C & D à 12h30

La commission transmet au secrétariat pour mise à jour des calendriers

**DEUIL ENGHEN FC : Mail du 29 10 25**

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U12 à domicile soit 11h00. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour du calendrier

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 29 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire des plateaux et rencontres de critérium. La commission ne peut accepter le début du plateau à 9h00 car problématique pour les clubs visiteurs.

DOMONT FC : Mail du 26 10 25

Pris note de votre réponse concernant le 1^{er} forfait de vos équipes U1sur matchs du 04/10/25. La commission annule le forfait et l'amende et transmet au service comptable.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 22 10 25

Pris note du problème rencontré avec la tablette sur la rencontre U12 série poule A du 11/10/25. La commission a bien reçu la feuille de match papier

ENTENTE SSG : Mail du 27 10 25

Pris note de la réception de la feuille de match papier réclamée, concernant la rencontre U12 série 2 poule J du 04/10/25.

La commission vous rappelle que la feuille de match papier doit impérativement être compétée avant le début de la rencontre si problème de FMI.

ERMONT AMS : Mail du 03 11 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6.U7 du 08/11/25. Le centre est transféré dans son intégralité à EAUBONNE CSM.

FRETTOISE ES : Mail du 26 10 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 15/11 suite à la réception des rencontres du critérium U10 & U11

La commission a pris note également de la modification du nombre d'équipes U8 engagées sur les prochains plateaux, à savoir 1 seule équipe.

La commission vous remercie pour votre anticipation

MARLY ES : Mail du 03 11 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour toutes les rencontres à domicile du critérium U11 Avenir Poule B soit à 9H30. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour du calendrier

MENUCOURT AS : Mail du 30 10 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour toutes les rencontres à domicile du critérium U13 soit à 13H30. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour du calendrier

MERY MERIEL FC : Mail du 23 10 25

Pris note de la réception des 2 feuilles de match papier U12 & U13 réclamées.

MONTMORENCY FC : Mail du 22 10 25

Pris note de votre demande d'engager vos équipes U13 en critérium Avenir. Pour intégrer le critérium U13 Avenir, l'engagement se fait courant juillet car il est soumis à certaines obligations d'encadrement et d'effectif.

Par contre si vous souhaitez engager d'autres équipes U13 en critérium départemental, vous pourrez les engager pour la 2^{ème} phase.

MONTIGNY FC : Mail du 29 10 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 08/11/25. Le centre est transféré à FRANCONVILLE FC

**NEUVILLE AS : Mail du 03 11 25**

Pris note votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire U6/U7 soit 3 équipes. Celle-ci sera intégrée sur le prochain plateau du 22/11

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 22 10 25

Pris note de votre questionnement concernant l'obtention de licence pour certains U6. Pour les enfants nés en fin d'année 2020, il faut attendre leur date anniversaire pour demander la licence. Il faut que l'enfant ait 5 ans pour avoir une licence.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 03 11 25

Pris note de votre demande de jouer les rencontres U13 série 2 poules A & B à 13h30 à MONTIGNY FC, suite à l'indisponibilité de vos éducateurs.

La commission attend l'accord club recevant

AUDITION

Pour le club de **DOMONT FC**

- Le Président – Mr MARTINEZ : Licence n° 9 604 183 125

- Dirigeant – Mr PLAYE Jérôme : Licence n° 9 604 598 569

- Les Responsables des Équipes : M HACHEMI Jawed – excusé
M GOMES Franck – excusé

A la suite des rencontres de critérium U11 – série 2 poules I & J du 11/10/25 vs MENU COURT AS

Après audition des personnes présentes, la commission rappelle les conseils d'usage pour la rédaction des feuilles de match papier avant le début des rencontres en cas de défaillance de la FMI. Il est impératif d'avoir toujours des feuilles de match papier à disposition.



COUPE DU COMITÉ U12

1er Tour – SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025

Début de la jonglerie à 13h30

Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre et les 27 meilleurs deuxièmes des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 10 janvier 2026.

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs Mardi 4 Novembre 2025.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2014)
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2015) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- Sont autorisées les joueuses U13F (2013).
- Les U13 (2013) ne sont pas autorisés à participer.

Il est impératif qu'un contrôle visuel des licenciés soit effectué avant l'épreuve de jonglerie. Les éducateurs devront donc être en possession de la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des joueurs présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 1^{er} Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



Centre 1 VAUREAL FCM	Centre 2 ECOUEN FC	Centre 3 GOUSSAINVILLE FC	Centre 4 CERGY PONTOISE FC
Vauréal FCM 2	Ecouen FC 3	Persan US 2	Cergy-Pontoise FC 7
Champagne SFC 2	Le Thillay ESM 2	Goussainville FC 1	Cergy-Pontoise FC 2
Entente SSG 1	Chaumontel-Luz. AS 1	Marly la Ville ES 2	Puiseux-Louvres FC 1
Entente SSG 4	Montmorency FC 1	Ermont ACF 1	Bezons USO 2
Centre 5 ARNOUVILLE FAS	Centre 6 BELLOY ST MARTIN ASC	Centre 7 ARGENTEUIL RC	Centre 8 HERBLAY ES
St Ouen AS 2	Magny en Vexin FC 2	RC Argenteuil 1	Herblay ES 3
Ermont AmS 2	Pontoisienne JS 1	Montmagny FC 3	Herblay ES 1
Arnouville FAS 1	Ecouen FC 1	Cergy-Pontoise FC 3	Villiers le Bel FC 3
Roissy US 2	Belloy St Martin ASC 1	Cergy-Pontoise FC 5	Belloy St Martin ASC 2
Centre 9 GARGES FCM	Centre 10 CHAMPAGNE SFC	Centre 11 MONTMORENCY FC	Centre 12 PERSAN US
Soisy AM FC 3	Sarcelles AAS 2	Enghien-Deuil AJ 3	Bezons USO 3
Soisy AM FC 2	Sarcelles AAS 4	Cergy-Pontoise FC 1	Persan US 1
Bruyères-Bernes USM 1	Survilliers AV 1	Fontenay en Parisis FC 1	Franconville FC 3
Garges FCM 3	Champagne SFC 1	Montmorency FC 2	Franconville FC 2
Centre 13 MENUCOURT AS	Centre 14 BOUFFEMONT ACF	Centre 15 COSMO TAVERNY	Centre 16 ENTENTE SSG
Menucourt AS 1	Adamois OL 2	Deuil-Enghien FC 2	Entente SSG 2
Chars AS 1	Puiseux-Louvres FC 2	Cosmo Taverny 3	Entente SSG 3
Argenteuil FC 2	Bouffémont AC 1	Le Thillay ESM 1	Eragny FC 1
Beauchamp AS 2	Cosmo Taverny 1	Jouy le Moutier FC 3	Auvers-Ennery FC 1
Centre 17 NEUVILLE AS	Centre 18 MERY MERIEL FC	Centre 19 ARGENTEUIL FC	Centre 20 SOISY AM FC
Cormeillais ACS 1	Méry-Mériel FC 1	St Brice FC 2	Bezons USO 1
Eragny FC 2	Enghien-Deuil AJ 1	St Brice FC 3	Ermont AmS 1
RC Argenteuil 3	Goussainville FC 2	Argenteuil FC 1	Soisy AM FC 1
Neuville AS 1	Montigny FC 1	Persan US 3	Soisy AM FC 4
Centre 21 ADAMOIS OL	Centre 22 CORMEAUX ACS	Centre 23 OSNY FC	Centre 24 FOSSES UF
St Prix ES 1	Cormeillais ACS 2	Bauchamp AS 3	Beaumont-Mours ENT 1
Ezanville-Ecouen US 1	Osny FC 3	St Ouen AS 1	Montigny FC 2
Adamois OL 1	RC Argenteuil 2	Viarmes-Asnières OL 1	Cosmo Taverny 2
Bauchamp AS 1	Deuil-Enghien FC 1	Osny FC 1	Fosses FU 1
Centre 25 GROSLAY FC	Centre 26 VILLIERS FC	Centre 27 FRANCONVILLE FC	Centre 28 ST OUEN AS
Goussainville FC 3	Courdimanche AS 1	St Leu FC 4	Marcouville City CPA 2
Groslay FC 1	Villiers le Bel FC 1	St Leu FC 3	St Ouen AS 3
Garges FCM 1	St Prix ES 2	Franconville FC 1	Herblay ES 5
Ermont ACF 2	Ermont AmS 3	Garges FCM 2	Herblay ES 4
Centre 29 SARCELLES AAS	Centre 30 MARLY ES	Centre 31 ST LEU FC	Centre 32 EAUBONNE CSM
Osny FC 2	Gonesse RC 1	Vauréal FCM 1	Méry-Mériel FC 2
Jouy le Moutier FC 2	Marly la Ville ES 1	Ecouen FC 2	Jouy le Moutier FC 1
Sarcelles AAS 1	Cergy-Pontoise FC 6	St Leu FC 1	Eaubonne CSM 1
Sarcelles AAS 3	Cergy-Pontoise FC 4	St Leu FC 2	Herblay ES 2
Centre 33 ROISSY US	Centre 34 ST BRICE FC	Centre 35 PIERRELAYE FC	Centre 36 MONTMAGNY FC
Enghien-Deuil AJ 2	Marcouville City CPA 1	Pierrelaye FC 1	Villiers le Bel FC 2
Roissy US 1	Montmagny FC 2	Beaumont-Mours ENT 2	Montmagny FC 1
Pontoisienne JS 2	St Brice FC 4	Magny en Vexin FC 1	Argenteuil FC 3
Fosses FU 2	St Brice FC 1		
Centre 37 BRUYERES BERNES USM			
Groslay FC 2			
Bruyères-Bernes USM 2			
Gonesse RC 2			





INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7.

La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPTE

IMPORTANT - PLATEAUX U6/U7 – U8 & U9

La commission informe les clubs que les centres des plateaux jusqu'au 10 Janvier 2026, sont visibles dans FAL ou sur le site du DVOF.

Les clubs qui ne pourraient recevoir un centre sont priés d'avertir la commission au plus vite afin de pouvoir effectuer les modifications en amont.

La commission rappelle également aux clubs, afin d'éviter des déplacements inutiles, de bien vérifier leur destinations le vendredi à 14h00 car des modifications ou annulations peuvent avoir lieu jusqu'à cette date.





INFORMATION PLATEAUX U6/U7 – U8 & U9

Suite au Comité Directeur du 10 octobre dernier, il a été décidé que les amendes concernant l'absence de feuilles présence dans FAL seront mises en sursis pour les 2 premiers plateaux de chacune des catégories : 11 octobre et 8 novembre pour U6/U7 et 4 et 18 octobre pour U8 & U9.

Dans la mesure où les documents demandés seront bien enregistrés dans FAL lors des plateaux suivants des 22 novembre et 6 décembre pour U6/U7 et 15 et 29 novembre pour U8-U9, le Comité Directeur pourra décider de procéder au remboursement des amendes sur les comptes des clubs concernés.

Ex : le club X ne dépose pas dans FAL sa feuille de présence pour plateau U8 du 04/10 ni pour plateau U6/U7 du 11/10 malgré les 2 appels de FAL et les 2 appels notés dans PV de la commission. Par contre si ce même club X dépose bien dans FAL celle pour plateau U8 du 18/10 et celle des U6/U7 pour plateau du 8/11, le Comité Directeur pourra accorder le remboursement des amendes affectées pour la non-réception des premières feuilles de présence.

MATCHS REMIS AU 20/12/2025

CRITERIUM U13

ST OUEN AS 1 vs GONESSE RC 1 : match n° 54950660

AJED 1 vs ROISSY US 1 : match n° 54987690

1^{er} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

PLATEAU U7 du 11/10/25

HERBLAY ES : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°19 à ST OUEN AS

PLATEAU U8 du 04/10/2025

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°8 à ERMONT AMS

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026



**PLATEAU U8 du 04/10/2025**

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°4 à BRUYERES BERNES USM

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°8 à ERMONT AMS

DEUIL ENGHEN FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°16 à SARCELLES AAS

PLATEAU U9 du 04/10/ 2025

DEUIL ENGHEN FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur le site n°7 à VILLIERS FC

PLATEAU U7 du 11/10/25

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur le site n°13 à MARLY ES

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM**ATTENTION**

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U12

COSMO TAVERNY 22 & 23 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 54935807 & 54935835 – criterium U12 série 2 poules C & D vs CERGY PONTOISE FC 26 & 27 du 04/10/25.

CRITERIUM U13

SARCELLES AAS 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 54913279 & 54913324 – criterium U13 série 2 poules C & D vs BEAUCHAMP AS 1 & 2 du 11/10/25.

GOUSSAINVILLE FC 1 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 54987685 – criterium U13 série 1 poule E vs AJED 1 du 11/10/25.

AMENDES

ARGENTEUIL FC 21 : Non réception de la feuille de match n° 54944322 – critérium U10 Avenir - poule C vs ENTENTE SSG 21 du 11/10/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

Amende : 52€

ST LEU FC : Feuille de match n° 54987685 irrégulière – criterium U13 Avenir vs ERAGNY FC 1 du 18/10/25
(manque n° match, catégorie, date du match)

Amende : 10€

DEUIL ENGHEN FC : Feuille de match n° 54944077 irrégulière – criterium U11 Avenir poule B vs ECOUEN FC 1 du 11/10/25 (manque n° match & poule)



Amende : 10€

ANNULATION AMENDES

DOMONT FC : Annulation 1er forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 54930581 & 54930638 – criterium U11 série 2 poules I & J du 04/10/2025 à AJED

Annulation Amende : 15€ x 2 = 30€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (toute la journée) et
Dimanche 14 Juin 2026 (la matinée)

PROCHAINE REUNION LUNDI 10 NOVEMBRE 2025





STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RÉUNION DU 03 NOVEMBRE 2025 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 -

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U18 D3 / Unique / Poule A

Journée du 19 OCTOBRE 2025

Bezons U. Sec. Om. 22	Académie Football Cl 21	Bezons U. Sec. Om. 22 responsable
-----------------------	-------------------------	--

Bezons U. Sec. Om. 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2025

Présents : MM. Plassart –Lacour – Letellier.

URGENT

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent installer la version 5.0.10 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

N'utiliser plus la version FMI 3.9.0.0, cette version entraîne des bugs importants.

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)





Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

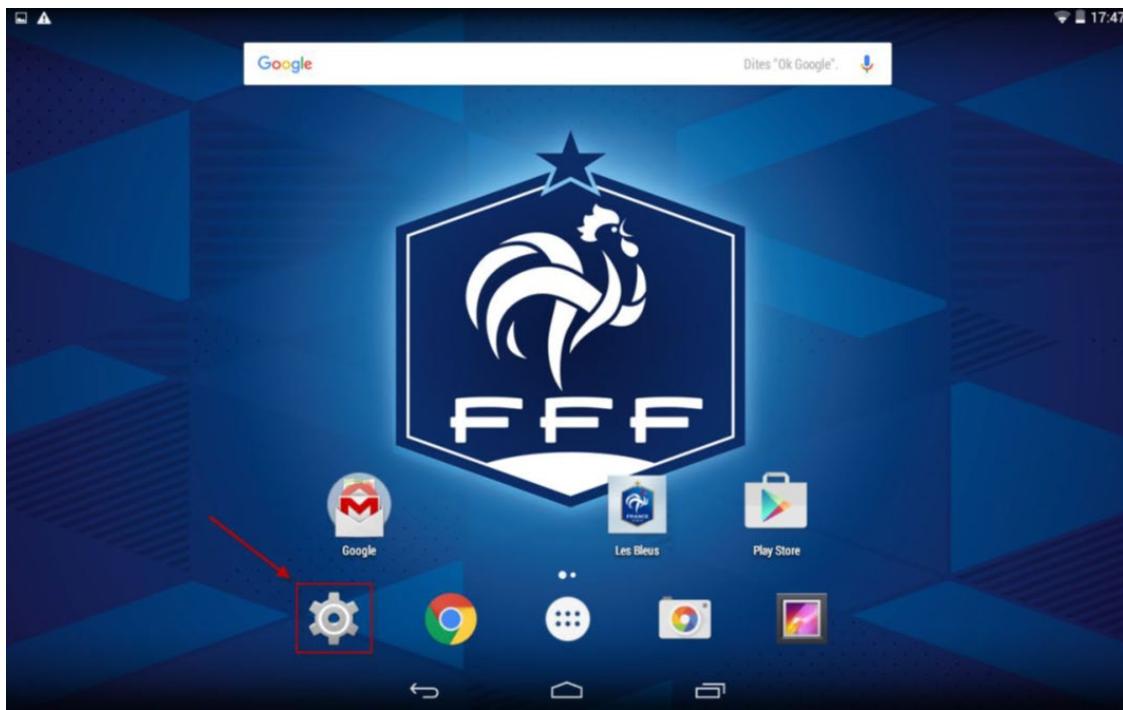
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

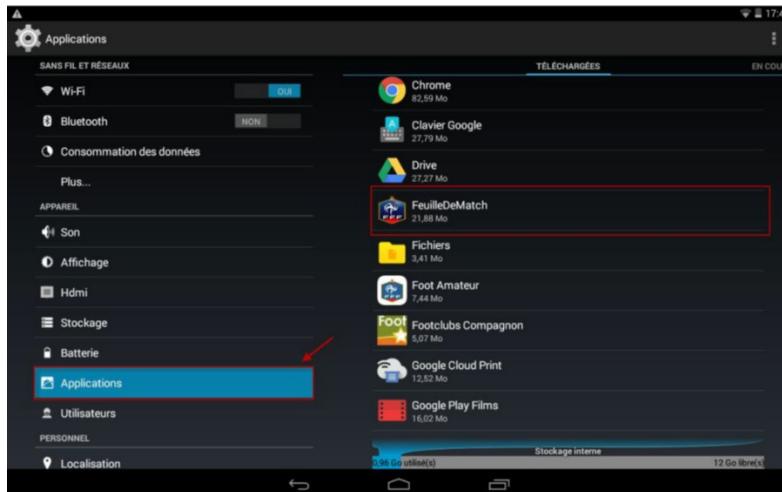
3-Fermer l'application

¶ Allez dans paramètres de la tablette.



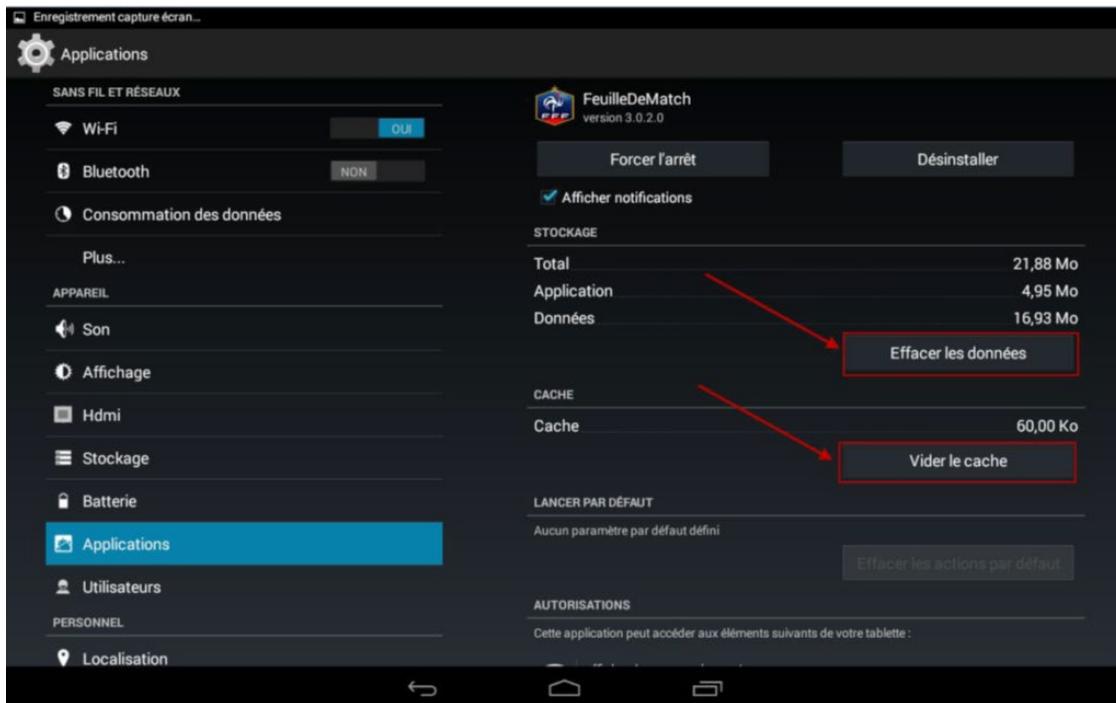


② Sélectionnez Application puis Feuille de Match



③ Effacer les données et vider le cache

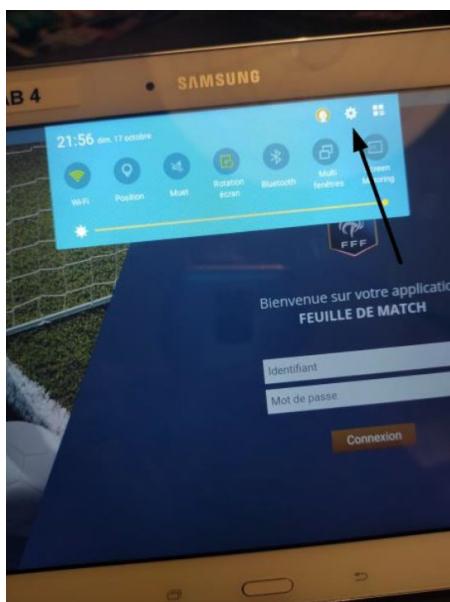




☒ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

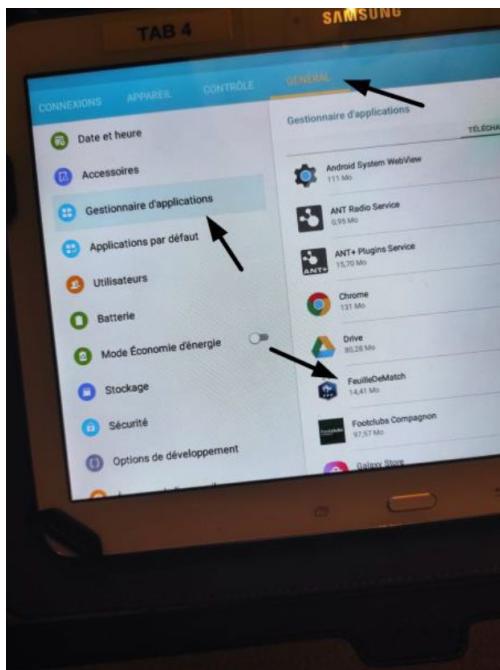
AUTRES TABLETTES

☒ Allez dans paramètres de la tablette.

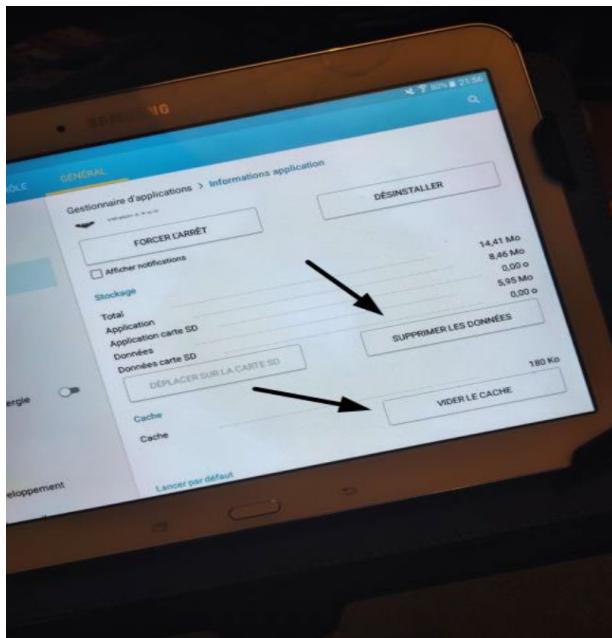


☒ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/besk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 04 NOVEMBRE 2025

Présents : MM. Lacour – Plassart- Da Mata – Febvay – Letellier – Gomes.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 03 NOVEMBRE 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Crier

Assiste : M Renault (Cda)

Absent : M Konté (Comité).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédent la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

**COURRIERS CLUBS**

Cfj Persanaise : Mail du 29-10-25 (Attestation mairie jointe).

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le dimanche 09-11-25 après-midi.

La commission remet la rencontre U12 contre Asf Argenteuil à une date ultérieure.

Attainville Futsal C : Mail du 30-10-25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10 pour le plateau du 09-11-25 à Afs Vauréal.

Attainville Futsal C : Mail du 30-10-25

Pris note de votre match de critérium U16 le samedi 22-11-25.

La commission remet la rencontre de challenge U16 contre Sannois Fce 1 à une date ultérieure.

Lpiff : Mail du 30-10-25

Pris note du report de la rencontre de critérium U16 : Cfj Persanaise / Futsal de Neuilly 1 au samedi 22-11-25.

La commission remet la rencontre de challenge U16 Combo Futsal / Cfj Persanaise à une date ultérieure.

Marcouville City CPS et Ville de Pontoise : Mail du 31-10-25 (Attestation mairie jointe)

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Philippe Hémet le Samedi 22-11-25 pour le club d'Avicenne Asc en raison de la programmation d'une rencontre de D2 Nationale pour le club de Marcouville City CPA le même jour à la même heure.

La commission remet la rencontre de championnat D2 Avicenne Asc 2 / Garges Djibson Asc 3 à une date ultérieure.

Attainville Futsal C : Mail du 03-11-25 (attestation mairie jointe)

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le dimanche 16-11-25

La commission déplace la rencontre de critérium U12 contre Cergy-Pontoise Fc au samedi 15-11-25 à 16H00.

MATCHS REMIS**CRITÉRIUM U12**

Match n° 54926647 : Attainville Futsal C 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 : **le samedi 15-11-25 à 16H00**

Match n° 54926637 : Sportifs de Garges 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 : **le dimanche 21-12-25 à 15H15**

Match n° 54926643 : Persanaise Cfj 23 / Asf Argenteuil 21 : **le dimanche 21-12-25 à 10H30**

CHALLENGE U16

Match n° 55073207 : Avicenne Asc 21 / Futsal Club VLB 21 : **le samedi 20-12-25 à 12H30**

Match n° 55073208 : Attainville Futsal C 21 / Sannois Fce 211 : **le dimanche 11-01-26 à 12H30**

Match n° 55073209 : Combo Futsal 21 / Persanaise Cfj 21 : **le samedi 20-12-25 à 15H00**

SENIOR D2

Match n° 53534851 : Avicenne Asc 2 / Garges Djibson Asc 3 : **le samedi 17-01-26 à 18H00**



CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE du Tour de Cadrage

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :

Week-end des **22 et 23-11-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	55073154	COMBO FUTSAL 21	9	FUTSAL CLUB VLB 21	10	Samedi 22-11 à 13H30
2	55073155	ATTAINVILLE FUTSAL C 22	6	ACADEMY 95 21	1	Dimanche 23-11 à 10H00
3	55073156	AFS Vauréal 21	2	ASF ARGENTEUIL 22	4	Dimanche 23-11 à 12H00
4	55073157	CERGY-PONTOISE FC 21	8	PERSANAISE CFJ 21	15	Samedi 22-11 à 11H00

Equipes exemptées du tirage :

Asf Argenteuil 21 – Attainville Futsal C 21 - Avicenne Asc 21 – Garges Djibson Asc 21 – Marcouville City CP 21 – Marcouville City CP 22 – Paris CDG 21 – Persanaise Cfj 22 – Persanaise Cfj 23 - Sannois Fce 21 – Sannois Fce 22 - Sportifs de Garges 21

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE du Tour de Cadrage

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :

Week-end des **22 et 23-11-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	55073180	ASF ARGENTEUIL 22	4	GARGES DJIBSON ASC 21	11	Dimanche 23-11 à 15H30
2	55073182	SANNOIS FCE 22	19	FOOT INDOOR LOISIR 21	9	Dimanche 23-11 à 16H00
3	55073181	AVICENNE ASC 21	6	CERGY-PONTOISE FC 21	7	Dimanche 23-11 à 13300

Equipes exemptées du tirage :

Académie 95 21 - Afs Vauréal 21 – Asf Argenteuil 21 – Attainville Futsal C 21 – Combo Futsal 21 – Futsal Club VLB 21 – Marcouville City CP 21- Marcouville City CP 22 – Paris CDG 21 – Parmain Futsal As 21 - Persanaise Cfj 21 – Persanaise Cfj 22 – Sannois Fce 21

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE des 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Week-end des **22 et 23-11-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	55073207	AVICENNE ASC 21	4	FUTSAL CLUB VLB 21	8	Samedi 20-12 à 12H30
2	55073208	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	3	SANNOIS FCE 21	14	Dimanche 11-01-26 à 12H30
3	55073209	COMBO FUTSAL 21	6	PERSANAISE CFJ 21	13	Samedi 20-12 à 15H00
4	55073210	SPORTIFS DE GARGES 21	15	MONTMORENCY FUTSAL 21	12	Samedi 22-11 à 12H00
5	55073211	CERGY-PONTOISE FC 21	5	MARCOUVILLE CITY CP 21	10	Samedi 22-11 à 13H00
6	55073212	MARCOUVILLE CITY CP 22	11	GARGES DJIBSON ASC 21	9	Samedi 22-11 à 12H00
7	55073213	ASF ARGENTEUIL 21	2	AFS Vauréal 21	1	Samedi 22-11 à 17H00

Equipe exemptée du tirage : Foot Indoor Loisir 21



**Arbitrage :**

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du TOUR de CADRAGE

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :

Semaine 48 du 24-11 au 30-11-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1		MONTIGNY LVBD 1	13	PARMAIN FUTSAL AS 1	17	Samedi 29-11 à 19H15
2		ARNOUVILLE USC 1	2	MONTMORENCY FUTSAL 1	15	Samedi 29-11 à 14H00
3		OSNY UNITED 1	16	MONTMAGNY ASFS 1	14	Samedi 29-11 à 17H45

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Attainville Futsal C - Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal - Asf Argenteuil - Avicenne Asc – Combo Futsal - Eaubonne Csm – Garges Djibson Asc 2 – Goussainville Fc - Marcouville City Cpa 2

Les équipes suivantes sont exemptes du tirage :

Bezons Futsal Club – Foot Indoor Loisir – Sem Nome Fc

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE du TOUR de CADRAGE

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :

Semaine 48 du **24-11 au 30-11-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1		PARMAIN FUTSAL AS 2	15	GARGES DJIBSON ASC 3	9	vendredi 28-11 à 21H00

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Les équipes suivantes sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal 2 – Asf Argenteuil 2 – Attainville Futsal C 2 – Avicenne Asc 2 - Bezons Futsal Club 2 – Combo Futsal 2 – Eaubonne Csm 2 – Futsal Club VLB 2 – Goussainville Fc 2 – Marcouville City CP 3 – Montigny Lvdb 2 – Montmagny Asfs 2 – My Sarcelles Futsal 2 – Sportifs de Garges 2 – Sportifs de Garges 3

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°2 - Week-end des 08 et 09 Novembre 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 08 Novembre 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	6	Ermont Ams (1&2) Arronville Fc 1 Garges Djibson Asc 1 Futsal Club VLB (1&2)
Dimanche 09 Novembre 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1-2-3) Avicenne Asc (1-2) Paris CDG 1
Dimanche 09 Novembre 2025 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	5	Asf Argenteuil (1-2) Marcouville City CP (1-2) Sportifs de Garges 1
Dimanche 09 Novembre 2025 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Tourets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	6	Afs Vauréal (1-2-3) Attainville Futsal (1-2) Eragny Fc 1
Plateau N°3 - Week-end des 22 et 23 Novembre 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 22 Novembre 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Arronville Fc 1 Marcouville City CP (1&2) Sportifs de Garges 1
Samedi 22 Novembre 2025 (Coup d'envoi à 16h00)			
Paris CDG	Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville	6	Paris CDG 1 Afs Vauréal (1-2-3) Ermont Ams (1&2)
Dimanche 23 Novembre 2025 (coup d'envoi à 09h030)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc 1 Persanaise Cfj (1-2-3) Futsal Club VLB (1&2)
Dimanche 23 Novembre 2025 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	5	Asf Argenteuil (1-2) Avicenne Asc (1-2) Eragny Fc 1





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°2 - Week-end des 15 et 16 Novembre 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 16 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	7	Persanaise Cfj (1-2) Marcouville City CP (1-2) Ermont Ams (1-2) Garges Djibson Asc 1
Dimanche 16 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1-2) Afs Vauréal (1-2) Futsal Club VLB (1-2)
Journée N°3 - Week-end des 29 et 30 Novembre 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 29 Novembre 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	8	Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal (1-2-3) Avicenne Asc (1&2))
Dimanche 30 novembre 2025 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1-2-3) Futsal Club VLB (1&2) Marcouville City Cpa (1&2)

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 du 12-10-25

Futsal Club VLB : 2^{ème} appel feuille présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-10-25 à Garges Djibson Asc.

Prochaine réunion : Lundi 17-11-25 à 18H30